

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 8 septembre 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Richard Pépin
Danielle Woolley

Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant Denis Courte en raison de l'absence du Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire suppléant Denis Courte déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-09-148

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2014. Aucun point n'est ajouté à varia.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014**

14-09-149

Le maire suppléant Denis Courte fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 août 2014.

Il est proposé Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-09-150

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'août 2014, pour la somme de 902.36 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

14-09-151

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'août 2014, pour la somme de 1 494.43 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

14-09-152

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 47 947.49 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3624 à 3643 et pour la Financière Banque nationale:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3622	BELL CANADA	212.67	FRAIS CELLULAIRES
	TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN AOÛT 2014	212.67	
3623	annulé		
3624	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN. DU QC	319.63	FORMATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT (ch. 3596 annulé)
3625	BELL CANADA	129.40	FRAIS TELECOPIEUR
3626	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
3627	HYDRO-QUÉBEC	188.37	ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUTAIRE
3628	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN. DU QC	195.00	INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE (ch. 3596 annulé)
3629	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	188.96	ESSENCE
3630	HYDRO-QUÉBEC	469.66	ÉCLAIRAGE DES RUES
3631	LABORATOIRE BIO-SERVICE	27.59	TEST D'EAU
3632	LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ LUMITECH	129.92	FUSIBLE - AIR CONDITIONNÉ AU C.C.
3633	LES ENTREPRISES MALETTE	198.50	PÉRISSABLES ET CASQUE DE PROTECTION
3634	SABIN PROVOST MÉCANIQUE	447.54	ENTRETIEN DES VÉHICULES INCENDIE
3635	NORMAND FORGET	98.81	REMB. LOCATION D'ÉQUIPEMENT: 73.81 ET ACHAT D'UNE CHAÎNE POUR SCIE MÉCANIQUE
3636	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 494.68	NIVELAGE SECTEUR SUD: 1207.24 \$ NIVELAGE CH. LAROSE: 287.44 \$
3637	HUGUES JACOB	87.97	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3638	DOMINIQUE CADIEUX	352.65	DÉPENSES PROGRAMME PAGSIS
3639	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU
3640	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU
3641	KEABLE ODILON, MILJOUR FRANCINE	125.00	REMISE DE 50% DES FRAIS POUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
3642	HYDRO-QUEBEC	540.78	ÉLECTRICITÉ BUREAU: 179.94 ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO: 194.59 ÉLECTRICITÉ RUE PRINCIPALE: 166.25
3643	DENIS COURTE	30.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 461.88	INTÉRÊTS SUR EMPRUNT C.C.
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	14 819.20	REMISES CONTRIBUTION GOUV. JUILLET & AOÛT
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	7 206.52	REMISES CONTRIBUTION GOUV. JUILLET & AOÛT
	RREMQ	2 006.52	REMISES RÉGIME DE RETRAITE JUILLET & AOÛT
	SALAIRES VERSÉS	13 077.51	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	47 947.49	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2014

14-09-153

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.5. CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sujet reporté à l'automne.

5.6. PROBATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

14-09-154

CONSIDÉRANT que madame Annie Larocque a été embauchée à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, son emploi débutant le 31 mars 2014 et étant sujet à une période de probation de 6 mois.

CONSIDÉRANT que ladite période de probation se termine le 1^{er} octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi permanent de madame Annie Larocque à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, à compter du 1^{er} octobre 2014, au taux horaire de 22 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.7. **PROBATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

14-09-155

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Dominique Cadieux à titre d'agent de développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la période de probation est maintenant terminée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi temporaire de monsieur Dominique Cadieux à titre d'agent de développement socio-économique, tel que stipulé dans le contrat de ce dernier.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne qu'il est dommage que certains villégiateurs aient, une fois de plus souillé le secteur des chutes à l'entrée du chemin de Jackrabbit. La municipalité a dû intervenir pour le nettoyage. Elle souligne également le succès de l'événement Rallye Défi 2014 ayant eu lieu le 5 septembre dernier. Elle conclut en rapportant que le projet des Habitations Stephen Jake Beaven apporte beaucoup de travail mais avance très bien. Présentement ils en sont à l'étape d'évaluation des critères de sélection de locations d'appartements.

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, agissant à titre de maire suppléant trace un compte rendu des opérations de la Sûreté du Québec visant les motocyclistes, lors du weekend du 30 août dernier, au courant duquel 21 constats d'infraction ont été émis.

7. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

7.1 **SUBVENTION – 8 RUE DU MOULIN**

14-09-156

CONSIDÉRANT QU'une demande datée du 3 août 2014 a été adressée aux membres du conseil municipal relativement à la résolution numéro 14-04-61, laquelle octroyait avec conditions, une subvention au propriétaire du 8 rue du Moulin dans le cadre du programme Rénovation-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions consistait à rafraîchir le bâtiment complémentaire situé en marge avant, laquelle ne peut être respectée due à certaines contraintes énoncées par le propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal consent toujours à remettre la subvention au propriétaire du 8, rue du Moulin suite à la demande datée du 3 août 2014 et ce, conditionnellement à l'obtention d'un engagement par écrit du propriétaire à l'effet que les travaux au bâtiment secondaire visé par l'objet, seront effectués avant le 1^{er} septembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2014 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 223-2006 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Sujet reporté à la séance d'octobre 2014.

9. **TENUE D'UN 5 À 7 – FÊTE DES BÉNÉVOLES**

14-09-157

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un 5 à 7 le 14 novembre 2014, pour la somme de 1000 \$, afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **APPUI AUX ENTREPRISES COLLECTIVES LOCALES**

14-09-158

CONSIDÉRANT que les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT que les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelle structure organisationnelle et devenant ainsi un important levier de richesse collective;

CONSIDÉRANT que ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm souscrit à ce qui suit :

« RECONNAISSANT l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et ACCEPTANT de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises, la municipalité de Montcalm s'engage, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible. »

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **PHOTOGRAPHIES POUR FANIONS**

14-09-159

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm désire des fanions pour orner les lampadaires de la rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'un comité est formé afin de choisir les thèmes, messages et les aspects desdits fanions;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir des photographies qui représentent la municipalité dans le cadre des thèmes choisis par ledit comité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- d'allouer un budget de 1450\$ plus taxes pour des photos d'une douzaine de thèmes variés sous approbation du comité fanions;
- de mandater le photographe Paul Casavant afin de produire les photographies;
- que les photos devront être libres de tous les droits communs et envisageables, et remises à la municipalité de Montcalm;
- que les photos devront être approuvées par ledit comité avant le paiement final.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14-09-160

12. **SITUATION DES SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL**

CONSIDÉRANT que Postes Canada a annoncé un nouveau plan d'action visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

CONSIDÉRANT que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

CONSIDÉRANT qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, **appuyé par** Monsieur le Conseiller Richard Tees **et résolu**

DE DEMANDER à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, M^{me} Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ...

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14-09-161

13. **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA VALLÉE DES LACS**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité de Santé de la Vallée des Lacs permettra d'offrir des services élargis de santé, bilingues, à proximité et en complémentarité avec les services qui sont offerts actuellement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'approche privilégiée sera la pratique de la médecine basée sur la prévention et la promotion de la santé et ce, tout en assurant des services curatifs de qualité en réponse aux besoins et aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE ladite Coopérative de solidarité de Santé vise à favoriser l'accessibilité aux soins de santé de première ligne et d'autres soins professionnels bilingues pour une clientèle en provenance d'Arundel, Huberdeau, Montcalm/Weir, Barkmere et Lac-des-Seize-Îles qui inclut tous les citoyens permanents et plusieurs villégiateurs possédant une résidence dans la région, s'inquiétant actuellement de l'accessibilité des services de proximité offerts par un médecin de famille;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu que la municipalité de Montcalm appuie le projet de construction d'une Coopérative de solidarité de santé au cœur du village de Montcalm car ce projet offre une alternative communautaire ayant pour objectifs de garder les aînés dans la région et attirer des jeunes familles à s'y installer.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

14. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : ENGAGEMENT RELATIF AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PERMETTANT L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

14-09-162

CONSIDÉRANT que le centre communautaire nécessite un endroit d'entreposage sécuritaire, adéquat pour le matériel utile à son utilisation;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à un agrandissement de 256 pieds carrés d'une hauteur de 10 pieds, lequel prévoit une salle éclairée, chauffée, posée sur une dalle de béton et accessible que par l'intérieur;

CONSIDÉRANT que selon une estimation budgétaire professionnelle, les coûts d'un tel projet sont estimés à ± 50 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 14-06-108 souscrit au dépôt de la demande d'aide financière de 25 000\$, dans le cadre du programme de Développement économique prévu à cet égard;

CONSIDÉRANT que la structure, la logistique et la gestion du projet seraient entièrement assurées par la municipalité de Montcalm ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- De mandater le directeur général, Hugues Jacob ou la directrice générale adjointe, Lucie Côté, afin de fournir au programme de Développement économique Canada, toutes les informations et documents nécessaires afin de d'obtenir le financement de 25 000\$ et de mener le projet d'agrandissement du centre communautaire à terme;

- Que la municipalité de Montcalm s'engage, par son budget de 2015, à dépenser 25 000\$ pour l'exécution de l'agrandissement du centre communautaire;

- Que dès l'acceptation du gouvernement du Canada de l'octroi de ladite subvention, la municipalité de Montcalm s'engage à respecter tous les termes et conditions dudit programme;

- D'autoriser le directeur général, Hugues Jacob ou la directrice générale adjointe, Lucie Côté à signer tous les documents obligatoires.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

15. **VOIRIE**

15.1 **MAINTIEN DU SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATIONS SELON L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX TRAVAUX DE PRÉPARATION ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN LAROSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

14-09-163

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la ville de Barkmere a été autorisée à transférer la somme de 240,000 \$ à la Municipalité de Montcalm afin de réaliser la mise à niveau environnementale du chemin Larose localisé sur le territoire de Montcalm, lequel est emprunté par les citoyens de la Ville de Barkmere pour accéder au chemin Duncan Ouest à Barkmere;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 14-04-65 portant sur la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Barkmere et la municipalité de Montcalm relativement au transfert d'une partie de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévoit un investissement provenant de la municipalité de Montcalm au montant de 6 594\$ afin d'assurer le maintien du seuil minimal d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité:

- d'affecter le montant de 6 594 \$ prévu au maintien du seuil minimal d'immobilisations aux travaux de réhabilitation du tronçon (550m) du chemin Duncan Nord, situé entre le chemin Larose et sa limite nord consistant principalement à ajouter du gravier et permettre l'écoulement des eaux;
- de mandater Gilbert P. Miller et Fils Ltée afin d'exécuter lesdits travaux pour un montant maximal de 6 360 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

15.2 **TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN LAROSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

14-09-164

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la ville de Barkmere a été autorisée à transférer la somme de 240,000 \$ à la Municipalité de Montcalm afin de réaliser la mise à niveau environnementale du chemin Larose localisé sur le territoire de Montcalm, lequel est emprunté par les citoyens de la Ville de Barkmere pour accéder au chemin Duncan Ouest à Barkmere;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution numéro 14-04-65 portant sur la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Barkmere et la municipalité de Montcalm relativement au transfert d'une partie de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que les travaux de génie civil consistant à préparer la chaussée afin de pouvoir asphalté ont occasionné plusieurs imprévus;

CONSIDÉRANT qu'un contrat est conclu entre la municipalité et la compagnie Pavage Jérémien Inc. concernant le pavage sur le tronçon du chemin Larose;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité:

- d'ajuster la quantité de pavage à effectuer selon le montant résiduaire suite aux imprévus afin d'en arriver au montant de subvention de 240 000\$ prévisionnel;
- de mandater la compagnie de Pavage Jérémien inc. afin d'effectuer les travaux d'asphaltage excédents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16. **VARIA**

Aucun sujet

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Denis Courte, maire suppléant

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Courte, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.